Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 18, rue d'Angleterre, 18 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs

Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agnelles (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	0.50
Réclames	—	1.00
Faits divers	—	2.00
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	—	2.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	2.00
Etat-civil	—	2.75
Chronique locale	—	4.00
Echos	—	5.00
Gazette du Nord	—	6.00

Temps probable. — En France, le temps va rester chaud, des pluies orageuses sont probables.

Ceux-là seuls veillent, ô mon Dieu, qui pensent à vous, et qui vous aiment; tous les autres sont endormis : ils font des rêves et s'attachent à des fantômes.

JOUBERT.

CHAMBRE DES DEPUTES

Fin de la séance du mardi 17 juin 1919

LA LOI DE 3 ANS

M. JAURÈS, examinant l'éventualité d'une invasion par une armée allemande, cite à nouveau l'opinion du général Maitrot, il déclare que sous la protection des forces qui gardent la frontière, semblable opération serait difficile, à condition toutefois, que nos forces de défense soient dans l'état où elles doivent être. Si des mesures supplémentaires sont nécessaires, qu'on les prenne.

L'orateur croit que les attaques ne pourraient se produire que le 16e jour, et il se demande si notre désorganisation est telle, que nous ne puissions pas être prêts le 16e jour !

M. JAURÈS reconnaît que les régions du Nord sont riches en hommes et il dit que là-même, elles offrent des moyens incomparables de déterser brusquée à opposer à une attaque brusque.

M. JAURÈS étant fatigué, la suite de son discours est renvoyée à ce matin, à 9 heures.

Séance levée à 6 h. 10.

SÉNAT

Fin de la séance du mardi 17 juin 1919

LES FAMILLES NOMBREUSES

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi en faveur de l'assistance des familles nombreuses.

L'urgence est déclarée.

M. FERDINAND DREYFUS expose les principes généraux du projet de loi.

M. RIBOT dit que l'assistance aux familles nombreuses s'explique et se justifie surtout quand elle constitue un secours de loyer.

Le but de la Commission a été d'introduire dans la loi un texte qui permette à l'Etat de subventionner les hospices publics et les Sociétés d'habitations à bon marché.

M. CHERON dit que les problèmes relatifs à la dépopulation intéressent le pays tout entier. Ce sont là des questions nationales.

Le projet qui vous est soumis ne résout pas tous ces problèmes, mais il permet de conserver la population qui existe. Les familles nombreuses ne doivent pas être les seules auxquelles la loi n'accorde aucun secours contre la misère.

Le Gouvernement accepte sur presque tous les points le texte de la Commission. Il croit devoir demander au Sénat de reprendre la majoration pour les mutualistes, l'allocation aux enfants en apprentissage.

La discussion générale est close.

L'article 1er est adopté.

M. REY, à l'article 2, demande que l'assistance aux familles nombreuses commence à partir du troisième enfant.

Cet amendement, repoussé par le Gouvernement et la Commission, n'est pas adopté.

Suite de la discussion jeudi, à 2 h. 1/2.

M. CHERON dépose le projet de loi relatif à la nomination anticipée des élèves officiers de Saint-Cyr.

Séance levée à 6 h. 15.

La Défense de Dunkerque

Dans l'hypothèse d'une guerre avec l'Allemagne, la Belgique constituée de moins en moins la porte bien barricadée sur laquelle on pouvait compter jadis pour s'occuper ailleurs ; il apparaît prudent de ne pas négliger les centres de défense de notre frontière de l'extrême Nord-Est et voilà qui donne à Dunkerque l'importance stratégique capitale que la vieille cité eut jadis et qu'elle perdit un moment.

Et par ailleurs l'hypothèse d'une guerre terrienne se double pour les enfants de Jean Bart, de la perspective nonobstant certaines cordiales collaborations, d'une très possible arrivée de la flotte du kaiser devant la plage dorée où sous les remparts de ses fronts de mer et de ses ouvrages séparés, s'échelonnent les paisibles villages de Mardyck et de Saint-Pol, les coquettes cités balnéaires de Malo, de Terminus et de Bray-Dunes.

« L'honneur et la sécurité de la France Maritime » disait de Dunkerque une médaille commémorative du grand siècle : voici qu'après deux siècles de retraite, cette sentinelle avancée du pays à son extrême septentrion risque de le redevenir au premier chef sous la menace de l'invasion teutonne par la Belgique violée et voilà pourquoi, chef navale et militaire de la mer et de la région du Nord, notre grand port doit être prêt, comme le courage traditionnel de ses habitants, à une vigoureuse défense : c'est par elles nous que peut commencer la campagne prochaine.

On l'a compris en haut lieu et depuis quelques années on y a entrepris toute une série de travaux, depuis quelques mois surtout on s'occupe de la mettre en état de faire front à l'étranger qui guette des deux côtés à la fois : la terre et la mer.

Mais pourquoi faut-il qu'une terrible lenteur soit apportée à cette œuvre urgente, paralyse les bonnes volontés et fasse perdre un temps peut-être précieux ? Il se mêle aux meilleures décisions, l'apathie bureaucratique que nous connaissons tous et dans tous les domaines et en ces heures troubles où l'incendie est toujours à l'état latent, il faut la déplorer avec une patriotique inquiétude.

Si du côté de la terre, la vieille ceinture de remparts aujourd'hui très insuffisante est appuyée maintenant par une enceinte plus moderne de forts et d'ouvrages détachés dont le réseau se poursuit méthodiquement, si les ouvrages de Mardyck et de Saint-Pol restaurés, de Petite-Synthe récemment construits, de la région de Bergues avec la T. S. F. du fort Castelnau, de Lefrinckhouke et de Zuydcoote, améliorés, forment déjà un système défensif plus conforme aux données actuelles, il s'en faut que cet ensemble soit complet comme il devrait l'être. On a parlé jadis d'un ouvrage important du côté de Téteghem : où en est la question ? Et l'artillerie de ces points d'appui, n'est-elle point encore insuffisante ou même nulle ?

Si du côté de la mer, la besogne accomplie est plus considérable, il est juste de dire qu'elle est loin d'être achevée : toutes les choses, une fois commencées, restent ici aussi en suspens.

Les solides fronts de mer devaient recevoir une artillerie modèle : quelques pièces y ont été montées, d'autres sont allongées depuis des mois dans les graviers ou les herbes des quais.

La flotille de guerre composée de seize torpilleurs et de plusieurs autres bâtiments plus importants, non compris les sous-marins s'est accrue de six nouvelles unités par suite de la suppression de la station de Lorient ; on sait le rôle considérable que notre Défense Mobile doit assumer : constituer un solide barrage, une ligne d'arrêt à l'entrée de nos mers dans le Nord, boucher les mailles du filet largement tendu devant l'armada allemande par les dreadnoughts anglais.

Mais pour loger ces forces maritimes un bassin spécial est depuis trop longtemps en préparation à l'Est du port ; le bassin de la Marine qui reçoit actuellement les bâtiments de la Défense Mobile, ses magasins, ateliers, casernes, etc., est manifestement insuffisant ; on s'en rendait compte auparavant, que doit-on dire maintenant, après l'adjonction des six torpilleurs nouveaux venus et de leurs équipages ? D'autre part, le perpétuel va et vient des torpilleurs et sous-marins qui subissent sans chômage aucun, un entraînement intensif, à travers les écluses et les navires de commerce, présente de nombreux inconvénients.

A présent que la Chambre de Commerce a réussi à doter notre port de nouvelles darses vers l'Ouest, qui ont fait disparaître l'encombrement de nos quais en doublant leur étendue, il est devenu très possible d'affecter à la marine de l'Etat un bassin spécial, il est devenu nécessaire de créer à côté du port de commerce, le port de guerre réclamé par l'évolution extérieure.

Or le plan en est depuis longtemps élaboré, la Chambre de Commerce a été autorisée à contracter un emprunt de 750.000 francs pour le montant en être versé à l'Etat à titre de subside, mais toute la question se borne là et de la caserne maritime et du bassin de guerre où évolueront, chez eux, nos deux mille cols bleus, il n'est plus question depuis un an.

Le développement de la Défense Mobile aura comme complément une station d'aéronautique militaire et maritime décidée depuis quelque temps par le ministère : Dunkerque a été désigné pour être l'un des premiers ports d'abri et de refuge de nos grands destroyers de l'air, oubant de 18.000 à 20.000 mètres, dont les premiers sont en construction ; ils pourront à une grande distance explorer la mer et communiquer leurs observations par la T. S. F., tandis que les hydroaéroplanes qui compléteront la station aérienne dunkerquoise en s'élevant à de hautes altitudes, auront comme mission spéciale de découvrir les sous-marins.

Ces importantes adjonctions à la Défense de Dunkerque qui serait ainsi pourvue des derniers perfectionnements et capable de remplir utilement tout le rôle qui lui échoirait en temps d'hostilités, ne paraissent pas bêtes devoir être accomplies non plus en un court délai.

D'autre part une souscription lancée par de patriotiques initiatives locales ayant produit 26.500 francs, une des plus fortes collectes, toutes proportions gardées, recueillies en France pour l'Aviation militaire, un Comité s'est formé il y a quelques mois pour offrir à la Défense Nationale un terrain d'atterrissage avec hangars munis de tout le matériel nécessaire à un port d'avions. L'emplacement choisi est à l'Ouest de la Ville, tout près des pêrtes ; c'est celui de l'ancien sanatorium de Saint-Pol, doté où seraient pratiquement les bâtiments ; il y aura là un poste idéal qui pourra recueillir en même temps quatre biplans et au moins vingt monoplans avec de vastes terrains de descente ou d'envol et qui, de l'avis des hommes les plus compétents comme le capitaine Barès, commandant du centre de la Brayelle, sera le plus complet et le mieux aménagé de France. Ici encore nous avons à regretter la lenteur des bureaux : depuis décembre tout est en route et les Dunkerquois attendent l'autorisation de commencer. Rien n'est encore venu.

En déplorant avec tous les esprits avisés l'apathie administrative qui dans la question qui nous occupe s'étale avec particulièrement d'éloquence, on le voit, soyons sûrs cependant que, le cas échéant, fidèles à tout le passé de leur vieille cité qui subit à travers l'histoire vingt et un sièges à elle seule, les Dunkerquois sauraient, quoi qu'il en soit, se montrer par leur patriotisme et leur courage à la hauteur de ce que le pays exigerait d'eux et une fois encore « bien mériter de la Patrie ».

V.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **LAMBERSART**, de **M. Omer Milleville**, clerc-sacristain de la paroisse Saint-Calixte, décédé subitement le 17 juin.

C'était un bon et fidèle serviteur qui a rempli ses fonctions avec une parfaite régularité pendant 36 ans.

— A **HAZEBROUCK**, de **Mlle Jeanne Vandenbroucke**, directrice de l'école libre St-Joseph, de Cléry-sur-Somme, décédée le 16 juin, à l'âge de 35 ans.

Les funérailles auront lieu jeudi, à neuf heures et demie, en l'église St-Eloi.

— A **VALENCIENNES**, de **Mlle Elodie Ségard**, chaisière de l'église St-Géry depuis 43 ans, décédée dans sa 70e année, après de longs mois de souffrances chrétiennement supportées.

Les funérailles auront lieu jeudi à dix heures, en l'église St-Géry.

— Mardi, à dix heures, ont eu lieu, en l'église St-Pierre, de **MERVILLE**, les funérailles de **M. Auguste Vanpeuille**, ancien sergent-major des sapeurs-pompiers, décoré de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers et de la médaille de 1870. La compagnie tout entière en armes rendait les honneurs. Le corps était porté par quatre sous-officiers.

Dans l'assistance nous avons remarqué notamment MM. Jean Bouilliez, maire, Orphée Variscotte, ancien maire.

— Jeudi ont eu lieu, en l'église Saint-Joseph, à **DENAIN**, les funérailles de **M. Robert Moutté**, fils de M. Moutté, directeur des mines à Denain, pieusement décédé à seize ans, après une courte maladie.

Une foule nombreuse, venue de tout l'arrondissement, assistait à la cérémonie, témoignant ainsi sa sympathie à la famille, universellement estimée dans la région.

Un grand nombre de directeurs divisionnaires, d'ingénieurs, de chefs du fond, d'employés et d'ouvriers des mines de la Compagnie d'Anzin étaient présents.

Nous avons remarqué MM. Champy, directeur général, Baury, ingénieur en chef, Laloux, chef du service commercial, Renic, chef de la comptabilité, Waymel, chef des services administratifs, Demax, chef du service des approvisionnements, Gourdin, directeur à Abscon ; MM. les curés d'Haveluy et d'Escaudain ; M. Monet, missionnaire au Brésil ; M. Werth, directeur des Forges ; M. Dupont, chef du contentieux; de nombreux chefs de service et ingénieurs des Forges ; M. Reboux, directeur des ateliers Cail ; des directeurs et ingénieurs des Compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais ; toutes les notabilités de Denain ; MM. Emon, Lepotvre, Lefebvre, Lemaire, Clowez, etc.

Au cimetière, M. Coquelet, condisciple de Robert Moutté, a prononcé un discours.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

— Lundi à onze heures et demie a été célébré, en l'église Saint-Denis, à **HELLEMMES**, le mariage de **M. Jules Mulliez**, négociant à Hellemmes, avec **Mlle Germaine Marchand**.

Une nombreuse assistance était venue témoigner sa sympathie aux nouveaux époux et à leurs honorables familles.

Le consentement fut reçu par un cousin du marié, M. Lepoutre, curé de Wicres, qui prononça une vibrante allocution. Il avait, auparavant, eu un délicat souvenir pour M. Six, curé de la paroisse, dont on enterrait ce même jour, à Roubaix, le vénérable père. Il annonça aussi aux jeunes mariés que le Souverain-Pontife leur envoyait sa bénédiction.

La messe fut célébrée par M. Denecker, curé du Saint-Sacrement, à Fives.

Dans les stalles avaient pris place M. Flipo, curé d'Annappes, M. Nybelin, vicaire à Fives, et, au cours de la cérémonie, MM. les vicaires de la paroisse, revenus de Roubaix.

La quête fut faite par Mlles Marie-Thérèse Castel, Marguerite Mulliez, Hélène Duquesne et Léa Morelle, accompagnées par MM. Charles Marchand, Charles Delerue, Louis Delebarre et Joseph Lepoutre.

Les témoins furent, pour le marié, MM. Jules Mulliez-Briffaut, son oncle, et Gaston Denecker, son beau-frère ; pour la mariée, M. Charles Marchand, son frère, et J. Castel, son oncle.

M. Delcourt accompagna à l'orgue les chants de circonstance que donnèrent MM. J.-B. Vandenborre et Albert Cazier.

A l'issue de la cérémonie, les nouveaux époux reçurent à la sacristie les vœux et les cadeaux que leur offrirent Mlle Legendre et Mlle Decourchelle, au nom de l'Association de Notre-Dame de Grâces et de l'Œuvre de Sainte-Elisabeth, dont faisait partie la mariée.

Nous prions M. et Mme Mulliez-Marchand, qui sont tous deux des amis de la « Croix », de recevoir nos félicitations et nos bons souhaits.

— Mardi matin, à onze heures et demie, a eu lieu, en l'église Saint-Maclou, à **WATTRELOS**, de mariage de **M. Charles Labbe**, fils de M. Henri Labbe, ingénieur, ancien conseiller municipal, blanchisseur de laines, et de Madame, née Maniez, avec **Mlle Marie Thiers**, fille de M. Louis Thiers, brasseur, et de Madame, née Lézy.

Les témoins, pour le marié, étaient M. Henri Labbe, son frère, et M. Charles Labbe, ingénieur chimiste, son oncle ; pour la mariée, MM. Louis Thiers-Duquesnoy et Léon Thiers, ses frères.

Le consentement a été reçu par M. Salembier, curé d'Avelin, cousin de la mariée, qui a prononcé une délicate allocution. Il a rappelé aux jeunes époux les enseignements de l'apôtre Saint Paul concernant le mariage chrétien et a exposé très finement les devoirs d'un patron chrétien.

La messe de mariage a été chantée par M. le chanoine Bonnet, curé-doyen de Saint-Maclou.

La musique « Les Enfants de la Lyre », dont M. Lézy est président d'honneur, a exécuté pendant la messe la « Marche nuptiale » de Wesly, une Fantaisie de Lacome, un duo pour piston et trombone par Hector Deldalle et Constant Declercq, et une marche de sortie à l'Offertoire. M. Constant Declercq, basse, a interprété d'une façon magistrale « O Jesu Deus Pacis », de Haynd, et la « Bénédiction nuptiale » de Delfves.

Dans la nombreuse assistance nous avons remarqué MM. Deille, curé du Sacré-Cœur, à Roubaix, Lerique, ancien vicaire, ami des deux familles, et Darmont, de l'Institut technique.

Une grande et élégante affluence de parents, d'amis, et les ouvriers des maisons Labbe et Thiers assistaient à la cérémonie.

— Mardi a été célébré, en l'église St-Vaast, à **ARMENTIÈRES**, le mariage de **Mlle Geneviève Lambert**, fillé de M. Paul Lambert, industriel, et de Mme, née Marie Destailleurs, avec **M. Charles Gratry**, de Lille, industriel, fils de Mme Jules Gratry-Desruy.

Les témoins étaient, pour la mariée, MM. Paul Lepercq-Destailleurs, industriel à Quesnoy-sur-Deûle, son oncle, et Maurice Dufour, industriel à Armentières, son beau-frère ; pour le marié, MM. Auguste Gratry, négociant à Lyon, et Emile Duruy, artiste peintre, à Paris, ses oncles.

M. l'abbé Jubaru, ami des deux familles, reçut le consentement des époux après leur avoir adressé une touchante allocution.

Le Saint-Sacrifice a été célébré par M. le chanoine Jourdin, doyen de St-Vaast.

S. S. Pie X avait daigné envoyer aux jeunes époux sa paternelle bénédiction.

ÉCHOS

NOUVELLES MILITAIRES

Promotion (Réserve). — ARTILLERIE. — M. Leroy, ancien élève de l'Ecole nationale supérieure des mines, a été promu au grade de sous-lieutenant de réserve au 27e régiment, à Douai.

Le 27e d'artillerie à Saint-Omer. — M. Lefebvre du Prey, député, maire de Saint-Omer, a reçu officiellement avis que le 21e dragons sera remplacé par six batteries du 27e d'artillerie.

Les trois autres batteries iront à Aire-sur-la-Lys.

OCTROI

Le « Officiel » publie un décret autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi d'Estaires.

FINANCES

M. Boutard, receveur particulier à Douai, est nommé à Epernay.

M. Girard, receveur particulier à Mantes, passe à Douai.

M. Pengrenier, sous-chef de bureau à l'Administration centrale, est nommé receveur particulier à Cambrai, en remplacement de M. Mariel, retraité.

NOS ARTISTES AU SALON

A la Société nationale des Beaux-Arts, ont été nommés :

Sociétaire : M. Donat-Alfred Agache, architecte, qui exposait un plan d'extension de la ville de Dunkerque.

Associés : M. Gaston Lecroux, qui exposait deux gravures en couleurs, et Mme B. Cazin, qui avait envoyé de très précieuses pièces d'orfèvrerie.

Par économie achetez le

PETROLE FIDES

il donne plus de lumière que tout autre

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. Léon Frassaint, de Barastre (Pas-de-Calais), vient de soutenir sa thèse de doctorat devant la Faculté de médecine de Paris. Il avait pris pour sujet : « Des ostéopériostites externes otogènes du temporal ». Il a obtenu la mention « Très bien satisfait », avec félicitations du jury.

BREVET ÉLÉMENTAIRE

JEUNES GENS

ORTHOGRAPHE

Du haut de la colline de Saint-Laurent, nous découvrons la ville d'Eu, paisiblement couchée dans le creux d'un vallon. Elle est charmante ainsi, avec ses toits pointus, ses rues tortueuses et le clocher en charpente de son élégante église. Nous la contemplons dans une sorte de ravissement. C'est qu'aussi la vue à vol d'oiseau d'une jolie ville est un spectacle aimable et touchant où l'âme se plaît. Des pensées humaines montent avec la fumée des toits. La petite ville dit au voyageur qui la contemple du haut de la colline : « Voyez, je suis vieille, mais je suis belle. Mes enfants pieux ont brodé sur ma robe, des tours, des clochers, des pignons dentelés et des beffrois. Je suis une bonne mère, j'enseigne le travail et tous les arts de la paix ; je nourris mes enfants dans mes bras, puis, leur tâche finie, ils vont, les uns après les autres, dormir à mes pieds, sous cette herbe où paissent les moutons. Ils passent, mais je reste pour garder leur souvenir. Je suis leur mémoire. C'est pourquoi ils me doivent tout, car l'homme n'est l'homme que parce qu'il se souvient.

J'ai reçu des blessures qu'on disait mortelles, mais j'ai vécu parce que j'ai espéré. Apprenez de moi cette sainte espérance qui sauve la patrie. Travaillez pour vos enfants comme vos aïeux ont travaillé pour vous. Voyez ma cathédrale, voyez ma maison commune, voyez mon Hôtel-Dieu et vénérez le passé. Mais songez à l'avenir, vos fils sauront quels joyaux vous avez enchâssés à votre tour dans ma robe de pierres.

ANATOLE FRANCE.

QUESTIONS

1° Expliquez les expressions : *ont brodé sur ma robe — pignons dentelés — les arts de la paix — joyaux enchâssés dans ma robe de pierres.*

2° Nombre, nature et fonction des propositions dans la phrase : J'ai reçu des blessures qu'on disait mortelles, mais j'ai vécu parce que j'ai espéré.

3° Expliquez étymologiquement le mot *ravissement.*

4° Fonction des mots *pourquoi, me, tout, c'* dans la phrase : C'est pourquoi ils me doivent tout.

5° Donnez le sens de l'expression suivante : un spectacle *aimable et troublant*

COMPOSITION FRANÇAISE

Le capitaine Scott écrivait dans son journal quelques heures avant de mourir : « Si dans cette entreprise nous avons donné volontairement nos vies, c'est pour l'honneur de notre pays. J'adresse donc un appel à nos compatriotes et les prie de veiller à ce que ceux dont nous étions les soutiens dans la vie ne soient pas abandonnés ». — Quels sentiments éveillent en vous ces mâles et simples paroles ?

ARITHMÉTIQUE

I. — Deux automobiles sont partis de Lille en suivant une même direction : la première à 8 heures du matin avec une vitesse égale aux 3/4 de celle de la deuxième qui est partie à 9 h. 1/2. Après la rencontre des automobiles ont parcouru leur route pendant 2 h. 15 et à l'heure de l'arrêt, la deuxième avait devancé la première de 18 kilomètres. Dire 1° quelle heure a eu lieu la rencontre ; 2° quelles sont les distances parcourues par chacune d'elles à la fin de la course.

II. — Quels nombres entiers peut-on ajouter au diviseur d'une division sans toucher au dividende et sans altérer le quotient ? Maximum du nombre ajouté. Prendre comme exemple la division de 149 par 38.

A LILLE

Trois cent soixante-deux candidats ont subi les épreuves de la 2e série.

Sont admissibles aux épreuves de la 1re série :

Agache, Allavena, Antoine Hubert, Auberty, Bailleul Julien, Bailleul Raymond, Ballot, Barbaut, Barbieux, Bâle, Bénard, Bigot, Blandel, Bodin, Bonduel, Bos, Bouchez, Bourré, Boussemaer, Brackers d'Hugo, Bracquart, Brillard, Brunel, Brunot, Buistraeten, Cardon, Chantraine, Chotard, Clairet Lucien, Cocus, Colas Emile, Collier, Colmant, Connesson, Cornette, Courey, Court, Couvet, Danès, Debeaumont, Debruyne Marceau, Decalf, Detreptelle, Degignon, Degrave, Dehen, Dehollander, Deknuydt, Delacherie, Delacourt Robert, Delattre Henri, Delaval, Delcour Jean, Delmer, Deprasteres, Desbonnet, Desitter, Despicht, Dhalluin Denis, Dhalluin Jules, Dhermomez, Dourlen, Drique, Dubois, Ducastel, Duhamel, Duhayon, Duhem, Dumetz, Dumortier, Dumoulin Marcel, Dutilleul, Faroux, Fauvergue, Feys, Florack, Follet Georges, Follet Arthur, Gianelloni, Godon, Goolen, Grondel, Gros, Hannaux, Henin, Herbaut, Herman, Hespel, Izart Henri, Jaïssoone, Lamblin Valère, Lancry, Leblanc, Lecoustre, Lecroart, Lefebvre Jules, Lefebvre Henri, Lefebvre Louis, Lefèvre Emile, Legrand, Lelen Edouard, Lespagnol, Leurs, Liard Pierre, Libbrecht, Lobel, Loison, Loriau, Loridant,

Macs, Malagrin, Malbrancq, Mangez, Mantez, Martel Alfred, Martel Marcel, Martin, Médard, Ménard, Mérel, Mochet, Montigny, Montois, Moré, Montreuil, Nacson, Narguet, Nouts, Nuart, Obyn, Pako, Paola, Pascaud, Pauvels, Payelle, Perraudin, Perrin, Picavet, Pieters, Pillebouc, Plamont, Poissonnier, Potz, Ponchaut, Possoz, Poulet Raoul, Prévost Auguste, Prévost Henri, Protx, Pronier, Pruvot, Pyck, Quilton, Quintin, Renou, Ricard, Ricaux, Richter, Riff, Robert, Roch, Salgas, Sauvage Marcel, Schietecatte, Sion, Six, Smagghe, Sophys, Stévenard, Tahon, Terrail, Théry, Thomas, Topart, Vaillant, Valour, Vankemmelbake, Vancayseele, Vanelle, Van Loosveldt, Vanpouille, Vendeville, Verbèke, Verhaegue Albert, Verhaeghe Georges, Verherden, Viart, Viez, Vinck, Visayre, Wattez, Willems, Zaya.

A DOUAI

Lundi ont commencé à Douai les épreuves du Brevet élémentaire. Voici les noms des candidats déclarés admissibles :

Auvray, Bagot, Ballieux, Bafve, Benoit Edgar, Benoit Léon, Billian, Boullaguez, Brielle, Buridan, Chavatte, Coffain, Coquerel, Couvreur, Daunes, Descatoires, Decourt, Debon, Delcambre, Delcroix, Demenez, Deniaert, Derin, Desmons Louis, Desmons Paul, Dochez, Douelle, Dubar, Dufour, Duhem, Dupuis, Durot, Faidherbe, Fantart, Foucart, Gaillard, Gamache, Gayet, Gavaere, Hamelin, Havez, Hornez, Hottine, Hottoir, Jacquemart, Jaspart, Labrique, Lacoste, Laanes, Ledoux, Lefebvre, Leleu, Lempereur, Leriche, Leroy, Lévêque, Libert, Louvet, Malley, Mailliet, Maniez, Margerin, Mazingue, Mavel, Meire, Moine, Nabbe, Pélerin, Piette, Pinquet, Plan, Poulain, Prache, Rombeau, Sany, Sausen Gaston, Sausen Georges, Turfure, Valliant, Vanesse, Vancueil, Vanlerberghe, Vasseur, Vicart, Vickel, Wambergue.

A VALENCIENNES

Les examens du brevet simple, pour les jeunes gens, commencés lundi, se sont continués mardi. 189 candidats étaient inscrits, 187 se sont présentés.

Ont été déclarés admissibles aux épreuves de la seconde série :

MM. Balle, Barette, Bastien, Baudry, Beguin, Berlemont, Blondeau, Boccart, Bogaert, Bouchart, Bouillier, Bréda, Busier, Cantiniaux Marceau, Capliez, Carons, Cartigny, Castelain, Castiau, Caurier, Cavenel, Cayasse, Cazé, Clément, Clique, Colentier, Coudoux, Coulmont, Coupé, Cauret, Couteau, Decaux, Defosses, Delager, Delannoy Albert, Delannoy Pierre, Deledalle, Delfosse, Delhaie, Delporte, Derouboix, Devaux, Desespringalle, Desprès, Desrousseaux, D'Haussy, Doffe, Drecq, Drème, Dubois, Duérène, Dupont, Dureux.

MM. Floreet, Fortin, Fourez, Fraquet, Gebet Georges, Gérin Arsène, Gérin Robert, Goffart, Guillaume, Harmignies, Hémez, Hénaut Hector, Hombert, Horgnies, Jeannenet, Journiaux André, Journiaux Maurice, Lacroix, Lagneaux, Lairez, Lecocq Paul, Lecocq René, Lefèvre Emile, Lefèvre Joseph, Legrand, Legros, Leleu, Lengaigne, Lesnes, Libert, Liégeois, Lorge, Lutz, Machin, Magnier Léon, Maniel, Mariage, Maisagne, Maunier Georges, Moulez, Monseu, Moubrand, Poette, Pelin, Racquet, Risbourg, Roselle Charles-Ernest, Sercy, Singles, Stecken, Tatez, Vanduyflouys, Vasseur Eug., Vasseur Marius, Vernet, Verplancke, Vincent.

UNE DAME BRULÉE VIVE

A ARRAS

Lundi après-midi, vers deux heures et demie, Mme Salicetti, dont le mari, capitaine au 33e, habite au n° 68 de la rue d'Amiens, se trouvait dans son cabinet de toilette.

Ayant besoin d'un réchaud à gaz, elle l'alluma et presque aussitôt ses vêtements s'enflammèrent.

Avec un rare sang-froid, elle se jeta sur son lit et voulut s'y rouler afin d'éteindre les flammes.

Mais le lit s'enflamma à son tour, et la jeune femme, malgré la présence de sa jeune bonne, impuissante à la secourir, ne fut plus qu'une torche vivante.

A ses cris, M. Benoit, cordonnier, son voisin, pénétra dans la maison en escaladant une fenêtre. Il empoigna Mme Salicetti, la plaça dans une baignoire à proximité et ouvrit les robinets.

Mais les brûlures étaient profondes, et quand les docteurs Capron, médecin civil, et Drouet, médecin militaire, arrivèrent, ils jugèrent l'état de la victime très grave. Tout le haut du corps, la figure, étaient atteints.

Il fallut aussi enlever le lit et les literies, qui menaçaient de communiquer le feu à la maison.

Malgré les soins prodigués, la malheureuse victime est morte mardi matin, à quatre heures.

Cet accident a produit la plus profonde impression dans la société militaire et civile d'Arras.

Un gamin imprudent tué par un auto

A GOURCHELLES-LEZ-LENS

Le jeune Delofire, douze ans, dont les parents habitent cité Nationale, était grimpé à l'arrière d'un camion de brasseur. A l'intersection de la Route Nationale et du chemin conduisant à la fosse n° 7 des mines de Dourges, il sauta à terre. A ce moment, arrivait un automobile qui allait dépasser le véhicule ; le garde-boue atteignit l'enfant à la tête. On le releva avec le crâne fracturé. Le pauvre gamin était mort sur le coup.

Un OFFICIER mortellement blessé

A DOUAI

Mardi, vers onze heures, le capitaine Dombret, du 15e d'artillerie, a fait une chute de cheval sur le terrain de la Brayelle.

L'officier s'est fait une fracture de la colonne cervicale et a été transporté à l'hôpital militaire. Dès son arrivée, M. l'abbé Berna est venu apporter au blessé les secours de son ministère.

La femme et la fille du capitaine, prévenues avec tous les ménagements possibles, sont installées au chevet du mourant.

De son côté, le chef d'escadron Misset, commandant du parc, vint voir son subordonné et offrit ses consolations à Mme et Mlle Dombret.

A la fin de la journée, l'état était stationnaire. L'officier est toujours dans le coma.

UN SOLDAT WATTRELOSIEN meurt accidentellement

A ALGER

Le maire de Wattrelos a été avisé mardi matin, par télégramme, de la mort à Alger, où il accomplissait son service militaire, d'un enfant de la commune, Jean Hubrecht, incorporé en octobre 1912 au 1er rouaves. Il avait été versé en mars dernier à la 19e section d'infirmiers.

Jean Hubrecht était le quatrième enfant d'une famille qui en compte huit. Ses parents, qui habitent rue de Beaurepaire, maisons Degand, avaient été informés lundi matin que leur fils s'était brisé la colonne vertébrale au cours d'une baignade. Il avait dû être transporté à l'hôpital militaire d'Alger, où il a succombé dans la journée de lundi.

LE FEU A L'HOPITAL

DE BAILLEUL

Mardi, vers 1 heure 45, le feu s'est déclaré à l'étage supérieur d'un bâtiment servant de lingerie et de buanderie.

Les Sœurs-Noires gardes-malades, dès le début donnèrent l'alarme.

Aussitôt les pompiers arrivèrent et bientôt aussi les pompiers de l'Asile avec leur moto-pompe. Le foyer de l'incendie fut bientôt noyé et à 3 heures et demie, les pompiers pouvaient se retirer, tout danger étant écarté.

Remarqué sur le théâtre de l'incendie, MM. Moeneclaey, maire, Achille Dewynter et Félix de Coussemacker, adjoints, de nombreux conseillers municipaux et plusieurs autres notabilités.

M. l'archiprêtre Coubronne, M. le doyen Bécouwe, M. l'abbé Courtois, supérieur du collège, MM. les vicaires de Saint-Waast et St-Amand, et plusieurs autres ecclésiastiques s'y trouvaient aussi.

L'incendie serait dû à un feu de cheminée.

Les dégâts couverts par l'assurance sont évalués à 4000 francs.

UN OUVRIER fait une chute et se tue

A ROST-WARENDIN

Lundi soir, à six heures et demie, après sa journée finie, François Dubar, âgé de 48 ans, ouvrier chez M. Flévet, faisait une cueillette de tilleul chez un ami, M. Jules Mortelette, cultivateur.

Soudain il perdit l'équilibre et vint s'abattre au pied de l'arbre.

Il reçut les soins du docteur Legrain, qui ne put se prononcer sur l'état du blessé, qui paraissait souffrir de lésions internes.

Vers minuit, François Dubar expirait, après quelques minutes d'agonie, ayant reçu heureusement l'absolution.

Sa veuve et ses neuf enfants, dont l'aîné n'a pas vingt ans, sont inconsolables. Ils perdent en lui le meilleur des époux et des pères. Sa douceur, son bon caractère, son activité au travail l'avaient fait aimer de tous.

Les funérailles auront lieu jeudi, à huit heures.

Un jeune homme écrasé par un train

A BRAY-DUNES

Lundi soir, vers onze heures et demie, M. Georges Becuve, 20 ans, fils du garde-barrière au passage à niveau, revenait de Zuydcoote en suivant la voie.

Une vingtaine de mètres avant d'arriver chez lui, il fut surpris par le train au tournant de la route ; il fut écrasé net ; son corps ne formait plus qu'une affreuse bouillie.

Sa mère, inquiète de ne pas le voir arriver, découvrit, la première, le cadavre du malheureux.

UNE CHUTE GRAVE

A WEZ-MACQUART

Mardi, vers une heure et demie de l'après-midi, un excellent ouvrier, Pierre Verhoest, 48 ans, a fait une chute dans la fabrique de M. Despature.

Le docteur Mizon, de Lomme, a déclaré que l'état du blessé était grave.

M. le Curé, parti pour « La Flèche d'Ecosse » visiter deux malades, a été ramené en auto.

Le blessé a pu se confesser et il a reçu l'Extrême-Onction.

Par les soins de M. Despature fils, l'ouvrier a été conduit à son domicile et, de là, à l'hôpital d'Armentières.

Morte dans un puits

A SEBOURG

En remettant la corde du puits, Clémentine Andebert, 17 ans, montée sur la margelle, tomba par suite d'un faux mouvement. On ne put la sauver que quelques heures plus tard. Les soins que lui donna le docteur Lecœuvre furent inutiles.

Ecrasé contre un mur

A MARBAIX

Dimanche, vers sept heures et demie du matin, M. Gustave Delhayé, 41 ans, maître de carrière et débitant de boissons à Marbaix, conduisait une charrette.

A quelques pas de sa carrière, son cheval, ayant pris peur, fit un écart du côté du conducteur, le serrant entre le moyeu de la voiture et le mur de la propriété de M. Joseph Moreau.

Relevé et transporté chez lui, M. Gustave Delhaye rendit le dernier soupir vers trois heures du matin, après d'horribles souffrances. Il laisse une veuve avec deux enfants, dont un jeune garçon de 15 ans et une fille de 12.

L'Assassinat de Sin-le-Noble

Marcel Petit a été, mardi après-midi, conduit au Palais-de-Justice, pour y être interrogé.

Il a rejeté sur son camarade Vandroth l'entière responsabilité de l'assassinat du 17 février, l'accusant d'être un mauvais sujet et d'avoir fait de lui son complice inconscient.

Incessamment aura lieu une confrontation entre Petit et Vandroth.

LA FRAUDE EN AUTO

A MARQUETTE-EN-OSTREVENT

Mardi, un automobile de fraude a été saisi avec son chargement complet, 1400 kilos de tabac.

Les fraudeurs ont réussi à prendre la fuite.

L'ORAGE

A SOLESMES

Mardi après-midi un orage s'est déchaîné sur la région.

La foudre est tombée chez M. Louis Carlier, minotier. Après avoir partagé un arbre sur toute sa longueur, la foudre est entrée dans le bureau, brisant le pied d'une chaise et les fils téléphoniques, puis elle est sortie et a brisé presque tous